

**Délibération n°16.02**

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :  
61

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
61

Nombre de votants :  
59

Date de convocation :  
21 mars 2017

Date d'affichage  
du compte-rendu :  
4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

06 AVR. 2017

**Objet :**

**Adhésion à des associations et  
organismes intervenant en  
matière d'environnement**

**Association pour le  
Développement Urbain  
Harmonieux par la Maîtrise de  
l'Energie (ADUHME)**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil  
Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au  
complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30  
minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON,  
Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON,  
M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude  
BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON,  
Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe  
CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M  
André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François  
CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M  
Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL,  
Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Stéphane FRIAUD, M  
Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel  
GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M  
Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-  
Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier  
IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M  
Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M  
Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M  
Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET,  
Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M  
Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle  
SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques  
VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas  
WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves  
VIDEAU **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- M José BELDA conseiller communautaire unique de  
CHAVAROUX a donné pouvoir à M Philippe SCHAAL, conseiller  
communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de  
VARENNES S/MORGE, a donné pouvoir à M Jean-Yves VIDEAU,  
conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR a donné pouvoir à Mme  
Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT a donné pouvoir à M Mohand  
HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD a donné pouvoir à Mme Michèle  
SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de  
ST-LAURE, a donné pouvoir à Mme Marie-Christine BAILLY,  
conseillère communautaire suppléante.
  
- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :**

Mme Catherine HOARAU

**Adhésion à des associations et organismes intervenant en matière d'environnement :**  
**Association pour le Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Énergie (ADUHME)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-34,  
Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite «Grenelle 2»,  
Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé «la transition énergétique des territoires»,  
Vu le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (PCAET),  
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L229-25, L229-26, et R229-45 et suivants, concernant le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BGES) et le PCAET,  
Vu la délibération du 2 juillet 2009 par laquelle Riom Communauté a décidé d'adhérer au collectif d'élus bois énergie créé sous l'impulsion de l'ADUHME,  
Vu la délibération du 11 février 2010 par laquelle Riom Communauté a décidé d'adhérer à l'ADUHME pour renforcer son action dans les domaines de l'énergie et du développement durable,  
Vu la délibération du 3 mars 2014 par laquelle Volvic Sources et Volcans a également décidé d'adhérer à l'ADUHME,  
Vu les statuts de l'ADUHME,  
Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 n°16-02855 portant statuts de Riom Limagne et Volcans,

Considérant que l'ADUHME a pour mission l'information, le conseil, la sensibilisation des consommateurs non-domestiques parmi lesquelles les collectivités territoriales sur les questions d'énergie durable, de lutte contre le réchauffement climatique et d'aménagement durable des territoires,

Considérant que les articles L229-25 et 26 du code de l'environnement imposent à Riom Limagne et Volcans de réaliser un BGES et un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018 ; que RLV poursuit en outre un certain nombre d'actions liées à l'efficacité énergétique et au déploiement des énergies renouvelables sur son territoire,

Considérant que Riom Limagne et Volcans peut adhérer à l'ADUHME pour bénéficier de son expertise technique, notamment de son «Conseil en Energie Partagé» (CEP), tant pour son patrimoine et ses compétences propres que pour le patrimoine et le champ de compétences des communes membres de RLV,

Considérant que la cotisation de Riom Limagne et Volcans pour adhérer à l'ADUHME pour l'ensemble de son territoire s'élève à 35 534 € pour 2017, intégrant l'intervention auprès des communes,

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **approuve l'adhésion de Riom Limagne et Volcans à l'ADUHME pour l'année 2017 selon la formule «intercommunalité +», c'est-à-dire pour l'intercommunalité et les communes qui la composent,**
- **versera à l'ADUHME 35 534 €, montant de la cotisation pour l'année 2017 intégrant l'intervention auprès des communes,**
- **élit Philippe COULON en tant qu' élu titulaire et Christian ARVEUF en tant qu' élu suppléant pour représenter la Collectivité dans les instances délibératives de l'Association,**
- **participera aux travaux ainsi qu'aux actions collectives, démarches expérimentales et autres dispositifs portés par l'Association,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaires à la mise en œuvre de la présente.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***



***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 28 mars 2017***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***